



**CONSULTATION ÉCRITE  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE**

**AVIS** est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi, 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 19 h, à huis clos, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ci-dessous :

- lot numéro 1 004 199 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-214, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au 7751 de la rue Jarry Est l'implantation de deux enseignes au mur en zone industrielle, alors que ledit règlement autorise une entreprise en zone industrielle à n'avoir qu'une enseigne au sol si elle compte moins de trois établissements.

En vertu de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Conformément à l'arrêté ci-haut mentionné, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 9 novembre au 24 novembre 2020. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des questions et/ou commentaires écrits, en mentionnant son nom, son adresse, son numéro de téléphone et/ou son adresse courriel, ainsi que l'adresse de la dérogation mineure concernée à l'adresse suivante :

Par courriel : [greffe\\_anjou@montreal.ca](mailto:greffe_anjou@montreal.ca)

Par courrier :

Consultation écrite – Dérogation mineure  
À l'attention du secrétaire d'arrondissement  
Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe,  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine,  
Anjou (Québec) H1K 4B9

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 24 novembre 2020 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 9 novembre 2020.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement par intérim